

Article 43 du Règlement

Que la Chambre ordonne au gouvernement de tenir la promesse qu'il a faite à la société Sydney Steel et de fournir l'aide financière qu'il faut pour revitaliser les aciéries en conformité du plan d'affaire présenté au gouvernement.

Mme le Président: La Chambre consent-elle à l'unanimité à la mise en délibération de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE PREMIER MINISTRE

RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Dans un numéro récent, le *Herald* brésilien présente la visite du premier ministre Trudeau sous son jour véritable. Apparemment, dans un geste inouï, le premier ministre aurait vivement embarrassé les soldats brésiliens alignés pour lui rendre les honneurs militaires en leur offrant des savonnettes de marque allemande. Je propose donc, avec l'appui du député de Red Deer (M. Towers):

Que la Chambre ordonne au premier ministre de se laver de ses fautes, de présenter des excuses officielles au gouvernement brésilien, et de promettre que s'il doit de nouveau faire des cadeaux diplomatiques, il utilisera toujours du savon canadien, jamais du savon étranger, et par-dessus tout pas de pommade.

Des voix: Bravo!

* * *

● (1410)

LA CONVERSION AU SYSTÈME MÉTRIQUE

L'APPLICATION DU SYSTÈME AUX CONTENANTS DE PRODUITS CHIMIQUES AGRICOLES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jack Shields (Athabasca): Madame le Président, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire importante et urgente. Comme l'industrie agrochimique est forcée de se convertir au système métrique de sorte que les contenants de produits chimiques ne porteront à l'avenir que les mesures métriques d'application sans donner les quantités équivalentes en mesures impériales aux fins de comparaison pour faciliter la conversion, et comme les erreurs de calcul des mesures métriques pourraient donner lieu à une application erronée des produits et entraîner des résultats désastreux pour les agriculteurs qui risqueraient même de perdre toute leur récolte, je propose, appuyé par le député d'Assiniboia (M. Gustafson):

Que la Chambre prenne les mesures nécessaires pour veiller à ce que tous les contenants de produits agrochimiques portent les mesures d'application équivalentes en unités impériales.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour présenter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'INDUSTRIE

WHITE MOTOR CORPORATION—LE RETARD À VENDRE LA DIVISION DE L'OUTILLAGE AGRICOLE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement pour présenter la motion suivante. Le fait que la White Motor Corporation continue à remettre sa décision de vendre sa division de l'outillage agricole cause un tort sérieux non seulement aux quelque 1,100 travailleurs qui ont été licenciés à Brantford, mais également aux employés de l'usine de camions de Kelowna en Colombie-Britannique et à ses concessionnaires du Canada.

La société accuse déjà une perte de 75 p. 100 de sa production destinée à l'exportation et si elle ne lance pas immédiatement la production destinée au marché canadien, ce secteur risque de disparaître à son tour. Je propose donc, avec l'appui du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que la Chambre approuve à l'unanimité l'envoi d'un message urgent au président de la White Motor Corporation des États-Unis pour l'informer de la vive préoccupation que le Parlement canadien nourrit au sujet des pertes d'emploi que risquent de susciter de nouveaux retards et pour lui demander qu'une décision soit prise immédiatement à cet égard.

Madame le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE LOGEMENT

LA RÉDUCTION DU BUDGET DESTINÉ AUX LOGEMENTS SOCIAUX—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Madame le Président, je prends la parole pour présenter une motion aux termes de l'article 43 du Règlement. Compte tenu du fait qu'une fois de plus le gouvernement a fait fausse route dans ses priorités en ceci qu'il a trahi ses engagements en matière de programmes de logements sociaux. En effet, les programmes proposés aux termes de l'article 40 de la loi sur l'habitation n'ont jamais été appliqués pleinement dans les régions rurales et septentrionales du pays, le coût de l'énergie et d'autres éléments dont on a fait abstraction dans l'élaboration des programmes interdisant à la plupart des habitants de ces régions de participer à ces programmes préparés à leur intention. Je propose donc, appuyé par le député de Simcoe-Nord (M. Lewis):

Que les coupes dans le secteur du logement social récemment annoncées par le ministre qui en est responsable ne touchent pas les programmes établis aux termes de l'article 40 de la loi sur l'habitation et que ces programmes soient plutôt renforcés de manière à tenir compte des circonstances spéciales dans le Nord vu le prix élevé de l'énergie, du mazout et des autres facteurs qui contribuent à y rendre le coût de la vie excessivement et démesurément élevé.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime?